

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Vingt-trois du mois de Juillet à Seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à la Mairie, dans la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIT ABSENT : M. David LUTIN.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**MAINTIEN DU PROJET
DE RÉALISATION
DE LA SECONDE TRANCHE
RELATIVE A LA RÉFECTION
DU STADE MUNICIPAL
ROGER ZAMI**

CM-2020-2S-DAF-22

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2019-6S-DAF-68 en date du 31 octobre 2019, relative à la modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DAF-05 en date du 16 juin 2020, relative au projet de réalisation de la seconde tranche relative à la réfection du Stade Roger Zami ;

Considérant la volonté municipale de développer et d'optimiser les équipements sportifs sur son territoire ;

Considérant l'importance que revêt le stade municipal Roger ZAMI pour le développement de la politique sportive du territoire ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'électricité, d'accessibilité et d'étanchéité des tribunes ;

Considérant la demande de l'Etat de distinguer les deux tranches de travaux afin de faciliter les demandes de subventions au titre de cette seconde partie de travaux ;

Considérant la nécessité de de procéder à la confirmation de cette demande de subvention par le conseil municipal renouvelé, conformément à la demande des services de l'Etat en date du 6 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De maintenir le projet de réalisation de la seconde tranche de la réfection du Stade Municipal Roger ZAMI (réhabilitation de la toiture, réhabilitation de l'électricité générale, étanchéité du tunnel, l'accessibilité PMR.

Article 2 : De confirmer la modification du plan de financement de la réalisation de cette seconde tranche de la réfection du stade municipal comme suit :

	Nature	%	Montants
DÉPENSES	ETUDES	0,00%	0,00 €
	TERRAIN	0,00%	0,00 €
	TRAVAUX	100,00%	700 000,00 €
	EQUIPEMENTS	0,00%	0,00 €
	MOB	0,00%	0,00 €
	AUTRES	0,00%	0,00 €
Total dépenses hors taxes		100,00%	700 000,00 €
RECETTES	ETAT-DSIL	0,00%	0,00 €
	ETAT-CNDS	20,00%	140 000,00 €
	ETAT-DETR	28,57%	200 000,00 €
	RÉGION	20,00%	140 000,00 €
	DEPARTEMENT	11,43%	80 000,00 €
	VILLE	20,00%	140 000,00 €
Total recettes hors taxes		100,00%	700 000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter les partenaires afin de compléter les subventions déjà obtenues.

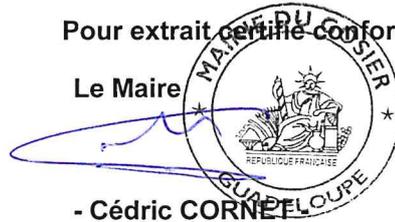
Article 4 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
06 AOUT 2020
Et publication ou notification
le
06 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Maintien du projet de réalisation de la seconde tranche relative à la réfection du stade municipal Roger Zami

Date de transmission de l'acte : 06/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 06/08/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDAF22 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200723-CM20202SDAF22-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention